INFORMATIONS ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT CLIENT

Restructuration sourcils/ Micro-pigmentation

**L’atelier du regard**

**6 rue de l’ozon**

**69360 Sérézin du Rhône**

INFORMATIONS ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

 Le microblading est une méthode semi-permanente de maquillage visant à créer des sourcils plus définis. Le pigment est appliqué dans les couches de l’épiderme à l’aide d’une microlame stérile en acier inoxydable, chirurgicale et à utilisation unique. Cet acte entraîne uen effraction cutanée. Le client sous traitement peut être sujet à des contre-indications, dans ce cas il est recommandé de demander l’avis de son médecin traitant.

Contre-indications :

- Conditions de peau : Éruptions cutanées, acné, eczéma, ou psoriasis au niveau des sourcils.

–Grossesse et allaitement : Il est déconseillé de procéder au microblading durant cette période.

- Diabète : Si vous êtes diabétique, avez une mauvaise cicatrisation ou prenez des anticoagulants.

- Infections : Si vous avez une infection virale (comme l'herpès) ou bactérienne en cours.

- Traitements médicaux : Certains traitements médicamenteux ou médicalisés pourraient interférer avec le processus de guérison, demandez un avis médical.

|  |  |
| --- | --- |
| **DEROULEMENT DE LA SEANCE DE MAQUILLAGE PERMANENT** | **A QUOI DOIS-JE M’ATTENDRE ?** |
| Dans un premier temps Jessica va dessiner, tracer le contour des nouveaux sourcils en fonction de la morphologie du visage.  La couleur sera choisie en fonction de votre peau et de la couleur naturelle de vos poils et cheveux.  Une fois que l’ensemble des points seront contrôlés Jessica va commencer la micro-pigmentation.  Jessica travaillera dans le respect des règles d’hygiènes appliquées au microblading. | **1ère réaction :** « c’est trop foncé, trop épais » ou « je n’aime pas la forme ».  **2nd réaction :** « J’ai des zones plus foncées et des zones plus claires ! ».  **3ème réaction :** « C’est trop clair, tout est parti, pensez-vous qu’il faudrait faire le retouche de suite ? »  Toutes ces réactions sont NORMALES !  Avant tout sachez que la cicatrisation de la micropigmentation des sourcils est un processus naturel qui prend habituellement 4 semaines.  Les rougeurs et les légers gonflements qui peuvent apparaître immédiatement après votre traitement vont s’atténuer après environ 2 heures. |

|  |  |
| --- | --- |
| **SOINS APRES LA MICROPIGMENTATION** | **A QUOI DOIS-JE M’ATTENDRE (SUITE)** |
| Le résultat final est FORTEMENT DEPENDANT DE VOS SOINS apportés après l’intervention. La pigmentation entraînant une petite effraction cutanée, les soins apportés devront débuter le jour même.  **Veuillez respecter nos conseils ci-dessous. Le non-respect de nos conseils peut influencer définitivement le résultat final et faire perdre jusqu’à 80% des poils tracés.**   1. **Le jour du traitement :**   Dans l’heure suivant le traitement nettoyer doucement les sourcils au savon au PH neutre  Appliquer la crème prescrite en fonction de votre type de peau  Répéter 2 à 5 fois par jour.     1. **Les 6 jours suivants l’intervention** :   Le nettoyage n’est plus nécessaire car il n’y a plus de lymphe.  En fonction de votre type de peau appliquer la crème 2 à 5 fois par jour (outre les peaux grasses qui ne l’appliquent que le 1er jour)  Assurez-vous que la peau reste sèche après la douche, éviter tout source d’humidité et de sudation. | Il est normal que l’apparence soit foncée à la fin de la pigmentation et tant que les croûtes sont encore présentes (si croûtes il y a…). Ces croûtes ou pellicules de peaux sèches sont saturées en pigments ce qui donne l’apparence foncée. L’objectif étant de les conserver de plus longtemps possible pour une rétention optimale du pigment dans la peau. Surtout ne pas les **enlever ou gratter** : cela influence négativement votre résultat final. Laissez les tombées naturellement.  Lorsque les croûtes tombent, après une à deux semaines, la cicatrisation n’est ou pas encore terminée. La peau qui combine son processus de réparation n’est pas complètement transparente et « cache » les pigments déposés dans la couche sous cutanée de la peau. Cela donne l’impression que c’est trop clair.  Quatre à cinq semaines après le traitement, on peut voir le résultat final. C’est à ce moment-là que vous êtes invitée à effectuer votre retouche. Pendant la retouche, nous allons vérifier le résultat final et recharger les traits existants si nécessaire.  De façon à éviter des résultats imprévisibles, nous ne ferons **PAS DE RETOUCHES AVANT UNE GUERISON COMPLETE.** |
| 1. **Précautions pendant les 4 semaines de cicatrisation :** | **TENUE DU PIGMENT DANS LE TEMPS / RESULTATS** |
| Si nécessaire continuez d’appliquer votre crème de soin conseillée en couche fine matin et soir.  Sont interdits :   * Hammam – sauna- banc de soleil aux UV * La piscine et l’exposition au soleil * Les douches chaudes de longue durée * Les peelings chimiques ou aux acides de fruits, les microdermabrasions ou crèmes aux effets rajeunissants sur la zone. * Les produits cosmétiques (maquillage) sur la zone * Les produits désinfectants (alcool dénaturé) sur la zone   Pas de crème cicatrisante autre que celle conseillée lors de l’intervention.  Il faut aussi impérativement éviter le démaquillant en contact avec les sourcils et les gel et colorations pour sourcils.  **Précautions pendant la durée complète de cicatrisation :**  Pas d’exposition au soleil – pas d’UV – pas de coloration des sourcils. | La tenue des pigments dans le temps varie d’une personne à une autre, d’un type de peau à un autre.  Plusieurs facteurs rentrent en compte :   * Facteurs internes : qualité de la peau * Facteurs externes : produits cosmétiques, soleil, etc…   Tout dépend de la régénération cellulaire de votre épiderme : en moyenne entre 9 & 18 mois  **IMPORTANT :**  Le résultat de qualité n’est pas toujours acquis lors de la 1ère séance, une retouche est prévue dans les 4 à 6 semaines qui suivent la 1ère intervention. Le résultat final est donc visible après 4 semaines de cicatrisation. En fonction des types des peaux une retouche supplémentaire peut être nécessaire, cette dernière sera facturée 80€.  Des réactions individuelles exceptionnelles peuvent être imprévisibles.  L’effet de la micropigmentation s’atténue progressivement dans le temps pour un résultat optimal nous vous recommandons un entretien , à votre charge (il est important d’attendre que le pigment ce soit suffisamment estompé avant, afin de conserver la finesse et le naturel du poil) |

**PUIS-JE ME MAQUILLER APRES LA SEANCE :**

OUI ! Vous pouvez vous maquiller, il faut juste prendre quelques précautions. Notamment pendant les 2 premières semaines de la cicatrisation (ou jusqu’à ce que vos croûtes soient tombées) ;

Pas de crayons sur vos sourcils, pas de produits cosmétiques sur les sourcils (ex : fond-de-teint, poudre), pas de démaquillant en contact avec vos sourcils. Pas de gels fixant et pas de coloration des sourcils.

SIGNATURE MANUSCRITE DU CONSENTEMENT

Je reconnais avoir été informée de la possibilité des réactions singulières exceptionnelles et imprévisibles suite à l’acte de micropigmentation.

Je reconnais que le succès du microblading dépend aussi de la qualité de ma peau, des soins après le traitement et de l’exposition à certains facteurs externes (soleil, sudation, humidité). Je comprends que les résultats peuvent varier selon chaque individu et qu’une retouche supplémentaire facturée peut parfois être nécessaire.

Je m’engage à vous fournir toutes les informations sur mon état de santé, à me rendre à votre rendez-vous, à réaliser les soins et recommandations avant et après l’intervention envisagée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l’ensemble des informations figurant sur ce document.

Je soussigné(e) Mme/Mr : NOM : ………………………………………. Prénom(s) : …………………………………………

Demeurant au : n° : ……………. Voie : …………………………………………………………………………………………………..

Code postal : ………………….. Ville : ……………………………………………………………………………………………………….

Déclare :

* Avoir lu et compris l’ensemble du formulaire ci-dessus,
* Déclare être en bonne santé, sans traitement à contre-indications relatif à la micro-pigmentation,
* Etre informé(e) du déroulement de la séance ainsi que les suites liées à la tenue des pigments et du processus de cicatrisation,

Donner l’autorisation à Jessica NAQUIN (L’atelier beauté et regard) de prendre des photos/ vidéos de mes sourcils avant et après pour un usage professionnel (dossier, site internet, réseaux sociaux)

Avoir donné mon consentement à Jessica NAQUIN (L’atelier du regard) de pratiquer sur moi l’acte de micropigmentation ou de maquillage semi-permanent permanent

DATE ET SIGNATURE MANUSCRITE (précédée de la mention lu et approuvé)